

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 24 Mars

Le Ministère des Colonies

Tout est bien qui finit bien. Les flots du Luxembourg se sont apaisés devant le *quos ego* de M. le Président du Conseil, les sénateurs ont repris la clé des champs, et quarante-huit heures ne se sont pas écoulées sans qu'il ait été procédé à la nomination du titulaire du nouveau département ministériel.

Ce titulaire, à vrai dire, n'est pas un homme de mince importance, c'est M Ernest Boulanger, sénateur de la Meuse, qui, depuis nombre d'années, remplit au Sénat la tâche de rapporteur général de la commission des finances.

Dieu soit loué, car il paraît que sans cela le danger eût été terrible et que les responsabilités eussent été immenses !

Nous avons un ministre des colonies. Mais quelles seront au juste ses fonctions ?

C'est là ce qu'on ne saurait encore préciser, car dans cette aventure où tout a été bizarre, étrange, et vraiment fantaisiste, on nous a dit : donnez-nous d'abord le ministre, le reste viendra après.

Autrefois il eût semblé plus naturel de régler, de déterminer tout d'abord les attributions du nouveau ministre ; c'était mettre les bœufs avant la charrue. Aujourd'hui on nomme le ministre sans savoir au juste ce que sera le ministère.

O esprit nouveau, serait-ce là tes beautés et tes mystères !

Il est vrai que si l'on ne nous a pas dit ce que sera le nouveau ministère, on nous a déjà indiqué tout ce qu'il ne sera pas.

Sera-t-il chargé de l'organisation et de la direction des troupes coloniales ? Non.

Sera-t-il chargé des finances coloniales ? Non.

Sera-t-il chargé de la justice coloniale ? Non.

Sera-t-il chargé de la direction de l'instruction publique aux colonies ? Non.

Eh bien alors, que restera-t-il au nouveau ministre, sinon des yeux pour pleurer, une voix pour se plaindre et un mandat de traitement à toucher à la fin de chaque mois ?

Il lui restera, a-t-on répondu, l'administration générale des colonies ; mais cette administration générale, qui ne comprendra aucun des rouages ordinaires et nécessaires d'une administration, que sera-t-elle ?

Ne ressemblera-t-elle pas beaucoup à cette ombre de carrosse que l'ombre d'un cocher frottait avec l'ombre d'une brosse chez Pluton, et non pas — hâtons-nous de le dire — à la Compagnie des Omnibus dont M. Boulanger était naguère le président ?

Non-seulement le ministre des colonies, d'après ce qui a été dit l'autre jour, n'aurait dans ses attributions, ni les finances, ni l'instruction publique, ni l'armée, ni la marine aux colonies, ni tout le reste, mais encore on a pu entendre des représentants des colonies, comme M. Isaac, demander avec insistance et non sans succès, que les Colonies des Antilles, voire même de la Réunion, fussent distraites du domaine confié au ministre des colonies et rattachées à la métropole comme de véritables départements français.

Qu'est-ce que tout cela, sinon la confusion, la confusion la plus complète et la plus évidente ?

Pour notre part — est-ce un effet de la simplicité naturelle de notre esprit ? — Il nous semble que, dès l'instant où l'on croit nécessaire, indispensable, de créer un ministère des colonies, il conviendrait d'y rattacher toutes les branches de l'administration des colonies qui deviendrait alors, en réalité, une administration imaginaire et idéale.

C'est ainsi que l'occasion pourrait être excellente pour constituer une armée coloniale sérieuse qui n'opérerait qu'aux colonies, qui se recruterait, soit parmi les indigènes, soit au moyen d'engagements vo-

lontaires dans la métropole, mais qui, entièrement séparée des troupes chargées de la défense du territoire français, ne risquerait pas, le cas échéant, de compromettre par ses prélèvements et ses emprunts la mobilisation de celle-ci.

En résumé, de deux choses l'une : ou il ne fallait pas constituer le ministère des colonies ; ou, si on le constitue, il faut lui assurer une existence sérieuse et le doter de ses attributions naturelles dans la sphère d'action que son nom même indique et précise.

Il est bien entendu, cela va sans dire, que si on lui accorde une autonomie administrative, le ministère des colonies, à aucun titre et sous aucun prétexte, n'aura le droit d'entamer des négociations ou d'entreprendre des conquêtes, sans l'assentiment préalable du gouvernement et du Parlement.

Dès lors, au point de vue politique, la situation resterait ce qu'elle est aujourd'hui avec des conflits d'attributions en moins, ce qui sera un avantage.

Pour le reste, espérons que le nouveau ministre ne perdra pas de vue cette déclaration faite par M. Boulanger à l'un de nos confrères : « Mon souci constant sera d'outiller nos colonies au point de vue de notre commerce national. J'ai beaucoup voyagé et j'ai constaté que partout où nous nous établissons, les Anglais et les Allemands nous enlèvent toutes les affaires. Je tenterai de porter remède à cet état de choses. »

Ce serait là l'essentiel.

Puisse le nouveau ministre ne pas l'oublier !

J. QUERCITAIN.

INFORMATIONS

La fête de Jeanne d'Arc

Voici l'exposé des motifs de la proposition de loi que M Joseph Fabre et un grand nombre de ses collègues ont soumise au Sénat :

Cette proposition fut présentée à la Chambre le 30 juin 1884, avec l'appui des signatures de 252 députés.

Il comprit que tout était fini, bien fini, qu'il ne devait plus compter les retrouver vivantes, il ne voulait pas disputer sa misérable existence à l'abîme qui semblait l'attirer, et s'abandonna au gré des flots, attendant bravement que la mort vint mettre un terme à ses angoisses...

Quant à Angèle, emportée par un courant opposé à celui qui avait entraîné Pierre, elle continua jusqu'au matin à être ballottée par les vagues, ne se tenant plus à son épave que par une force instinctive, indépendante de sa volonté, et à tout instant sur le point de couler bas.

Ce qui fût inévitablement et promptement arrivé si un navire anglais allant à Portsmouth ne l'eût aperçue et recueillie.

Il fallut des soins énergiques pour la mettre hors de danger, car son long séjour dans l'eau et son asphyxie presque complète avaient produit de tels désordres dans son organisme que le médecin du bord n'osa pas sur le champ répondre d'elle.

Pourtant après avoir été plusieurs jours entre la vie et la mort, sa nature jeune et robuste finit par triompher, et lorsqu'au bout de trois semaines, le bâtiment entra dans le port, elle était à peu près rétablie.

Le capitaine, dès qu'elle fut descendue à terre, la confia à un matelot, qui, muni d'un rapport, était chargé de la conduire au consulat de France afin de la faire rapatrier.

Mais en route, réfléchissant qu'elle avait toujours le temps de regagner la France, elle dit à son guide qu'il pouvait se dispenser de l'accompagner jusque-là, qu'elle saurait bien y aller toute seule ; elle ne voulait pas, ajoutait-elle, retarder

Elle était précédée d'un exposé des motifs ainsi conçu :

Un grand mouvement d'opinion vient de se produire en faveur de l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, qui serait la fête du patriotisme.

La République des Etats-Unis, outre sa fête de l'Indépendance, a sa fête de Washington. La République française, outre sa fête de la Liberté, aurait sa fête de Jeanne d'Arc.

Il y aura à opter entre deux dates : le 8 mai, date glorieuse de la délivrance d'Orléans, et le 30 mai, jour anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc.

Le 30 mai se trouvant peut-être trop rapproché du 14 juillet, nous proposons le 8 mai.

Ce jour-là, tous les Français s'uniraient dans une bienfaisante communion d'enthousiasme.

Jeanne d'Arc n'appartient pas à un parti ; elle appartient à la France.

La commission d'initiative a conelu à la prise en considération. Mais la législature a pris fin avant que le projet pût venir à l'ordre du jour.

Le mouvement d'opinion, signalé en 1884, s'est accentué depuis, et on peut dire que, par-dessus le va-et-vient des actualités qu'un jour apporte et qu'un autre jour emporte, Jeanne d'Arc demeure l'actualité permanente.

Le 29 juillet 1890, le Conseil supérieur de l'instruction publique, docile aux vœux du pays, adopta une proposition ainsi conçue :

Est déclaré jour de fête pour tous les établissements d'instruction publique, le 8 mai de chaque année, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.

Mais ce n'est pas assez d'une solennité scolaire ; il faut une solennité nationale.

Il y a eu en France, une chose grande entre toutes, la Révolution, et une personnalité grande entre toutes, Jeanne d'Arc. La Révolution a sa fête, que Jeanne d'Arc ait la sienne !

Nos pères de 89, d'accord avec les législateurs de la Grèce et de Rome, voyaient dans les fêtes civiques une pièce essentielle de l'organisme républicain, un ressort puissant de l'éducation nationale.

Quelle fête plus indiquée que la fête de Jeanne d'Arc, trait d'union entre la France nouvelle et l'ancienne France ?

Tous les Français s'inclinent devant la fille sublime, de qui Barbès écrivait qu'elle aurait un jour sa statue jusque dans le plus petit hameau. Voyante, libératrice, martyre, ils peuvent l'expliquer différemment ; ils l'admirent également.

En elle se personnifie l'unique religion qui ne compte qu'un petit nombre d'athées : la religion de la patrie.

davantage son retour dans sa famille qui devait l'attendre avec impatience.

Le matelot, trop heureux de se trouver libre aussi promptement — car le consulat se trouvait à l'extrémité de la ville, — ne se fit pas prier, et après lui avoir remis le rapport du capitaine pour le consul et indiqué minutieusement le chemin, il la quitta.

Quel motif secret l'avait donc empêchée de se présenter immédiatement au consulat et de demander son rapatriement.

Dès son entrée en convalescence sur le navire et aussitôt qu'elle put parler, elle s'informa auprès du capitaine s'il n'y avait qu'elle qu'on fût parvenu à sauver.

— Hélas ! tout le confirme, madame, car l'accident ayant eu lieu en pleine nuit, et vu la rapidité avec laquelle le paquebot a dû couler, l'équipage et les passagers n'ont certainement pas eu le temps de prendre les moindres précautions de sauvetage, et s'il est des malheureux qui se soient comme vous, accrochés à quelque épave, ils n'ont certainement abouti qu'à prolonger leur supplice. Du reste, mon bâtiment est le seul, je le sais, qui ait sillonné ces parages le matin de cette nuit-là, et nous n'avons pas aperçu d'autres naufragés que vous, malgré les recherches actives auxquelles nous nous sommes livrés dans une zone très étendue. Et c'est un véritable miracle que vous ayez pu non-seulement vous maintenir à la surface, mais encore être emportée par un courant qui vous a heureusement éloignée des écueils sur lesquels vous n'eussiez pas manqué de vous briser.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 14

LA

FEMME DU FOU

PAR ALFRED SIRVEN

DEUXIÈME PARTIE

1

Les deux naufragés ne pouvaient eux-mêmes ni se voir ni s'entendre, séparés qu'ils étaient par des courants contraires.

La femme, qui n'était autre qu'Angèle de Breuille ou plutôt Mme Beson, les mains crispées sur les parois d'une caisse vide, le corps entier plongé dans l'eau, faisait des efforts surhumains pour se maintenir à la surface.

Folle d'épouvante, l'esprit perdu, elle conservait cependant assez de raison pour se rendre compte de l'effroyable trépas qui l'attendait, et sa terreur décuplant ses forces, elle se collait davantage au bois sauveur, déchirant aux clous ses mains et sa figure !

— Mourir ainsi !... pensait-elle, mourir à mon âge... au moment où j'entre à peine dans la vie...

Et la malheureuse clamait lamentablement dans le vide immense :

— Jeanne !... Jeanne !...

Parfois interrompue par une lame qui étouffait sa voix comme un bâillon.

Pierre, dans une situation analogue, s'était accroché à un morceau de planche assez large, provenant de la cale brisée du paquebot.

A ses cris d'appel, à ses prières se joignaient sans cesse les noms aimés d'Angèle et de Jeanne.

Etant parvenu à se hisser sur la planche qu'il avait fortement entourée de ses jambes, il faisait autant qu'il lui était possible émerger son buste, afin de pouvoir mieux explorer les alentours.

Ses regards sondaient les ténèbres, cherchant à découvrir les seuls êtres au monde qui lui fussent chers : sa petite Jeanne, Angèle, ces deux amours qui remplissaient son cœur et sa vie !... Car en cet instant suprême, il ne se rappelait aucun des torts de sa femme, puisant dans son immense affection un pardon dont elle était si peu digne.

Et l'infortuné, qui ne pouvait savoir que sa fille voguait en ce moment même vers la terre, et que sa femme était si près de lui, se débattait au milieu des flots tumultueux, se sentait pris d'un désespoir navrant à la pensée qu'elles étaient englouties toutes deux !...

Vingt fois repoussé par les vagues de l'endroit où le bâtiment avait sombré, vingt fois il avait réussi à y revenir, ne se sentant pas le courage de s'en éloigner, et espérant toujours voir les bras de son Angèle et les petites mains de sa Jeanne se tendre vers lui !...

Mais hélas !... rien !... Partout l'immensité, le vide effroyable et les clameurs farouches des houles !...

Et lorsqu'après des longues et vaines recherches

LA VÉRITÉ

sur le massacre de la colonne Bonnier

Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, M. Maurice Lebon, a fait publier dans le *Journal Officiel* le texte complet du rapport dans lequel le capitaine Philippe rend compte de la malheureuse affaire de Dongoï.

Tombouctou, 21 janvier 1894.

J'ai l'honneur de vous adresser le compte-rendu de la désastreuse affaire qui vient d'avoir lieu et dont M. le gouverneur a dû vous informer.

Comme vous le savez sans doute, la colonne venue par le Niger en pirogues à Tombouctou était composée de : le lieutenant-colonel commandant; tout l'état-major parti de Kayes, 5^e compagnie prise à Mopti, 2^e compagnie, 11^e compagnie, artillerie, 6 pièces.

La deuxième colonne, venant par voie de terre, était formée sous le commandement du commandant Joffre : des spahis, 10^e compagnie, 12^e compagnie, du reste de l'artillerie et de tous les chevaux. Cette colonne, que j'attends avec impatience, n'est pas encore arrivée.

Le 10 au matin, la colonne du colonel arrivait à Tombouctou; l'artillerie, la 2^e compagnie et le convoi se trouvaient encore loin en arrière : ces troupes ne sont arrivées que le 13. Le 12, au matin, le lieutenant-colonel partait en reconnaissance sur des campements touaregs, à trois journées de marche d'ici, vers Goudam. Il amenait avec lui son état-major, le commandant Hugueny, la 5^e compagnie et un peloton de la 11^e. Les Européens étaient montés à bourriquets. Il me laissait le commandant de la place comme le plus ancien, avec le peloton restant de la 11^e, en attendant l'artillerie et la 2^e compagnie.

Après avoir pris le campement d'un chef touareg, le 14 dans l'après-midi, et un nombreux troupeau, apprenant que les Touaregs se trouvaient à quelque distance de là, la colonne se remettait en marche vers trois heures de l'après-midi, laissant une section de la 11^e et une section de la 5^e sous le commandement du sous-lieutenant Sarda, pour la garde du troupeau. Vers la nuit, la colonne arrivait au campement évacué ou paraissant l'être; à quatre heures du matin, le 15, les Touaregs concentrés à courte distance surprenaient la colonne endormie et mal gardée dans le campement où elle s'était installée en arrivant, campement qu'ils connaissaient admirablement puisqu'il leur appartenait.

Aucune reconnaissance des environs n'avait été faite. Suivis de nombreux piétons armés, les cavaliers touaregs sont arrivés sur les faisceaux avant que le cri : « Aux armes ! » ait été poussé; les sentinelles placées à peu de distance des faisceaux ayant été culbutées rapidement, un groupe de cavaliers tombait en même temps sur l'état-major placé dans une clairière leur rendant l'accès des plus faciles. Des boufs lancés par les Touaregs contribuaient encore au désordre épouvantable d'un moment pareil.

Le capitaine Nigotte, chargé de la topographie et couché à l'état-major, a pu seul s'échapper avec un coup de sabre à la tête, heureusement sans grande gravité. Il a rejoint le peloton de garde aux troupeaux, ainsi que de nombreux fuyards, et a pu rentrer ici avec cette troupe.

Nos reconnaissances, que je n'ai pu pousser assez loin en raison de la sécurité de la place environnée aussitôt de cavaliers rôdant par petits paquets et s'enfuyant, d'ailleurs devant la moindre démonstration, ont pu recueillir encore quelques tirailleurs; d'autres sont revenus seuls, mais beaucoup sans armes ni munitions. Tout l'état-major est resté là-bas, et le régiment perd : commandant Hugueny, capitaine Tassard, lieutenant Bouverot, sergent européen Ettesse, 5^e compagnie; sergent, Gabriel, 11^e compagnie; 61 tirailleurs, dont 41 de la 5^e compagnie et 20 de la 11^e; 2 caporaux de la 5^e compagnie et 4 de la 11^e; 95 fusils et environ 10,000 cartouches.

J'attends avec impatience la colonne Joffre, qui doit se trouver non loin du théâtre du drame à trois journées d'ici. J'ai pris toutes les dispositions possibles, et chacun veille; l'état sanitaire est bon, malgré plusieurs cas de diarrhée; mon sergent-major est sérieusement atteint depuis trois semaines et incapable de se mouvoir, malgré toute sa bonne volonté. Je crains fort d'être obligé de le renvoyer. J'ai donné provisoirement le commandement du restant de la 5^e compagnie à M. le lieutenant Frantz, de ma compagnie.

Ainsi tombent toutes les interprétations fantaisistes données tout d'abord par ceux qui ne cessaient de dire que M. Bonnier avait succombé dans sa marche de retour de Tombouctou vers Kayes. La vérité, la triste vérité, est que nos troupes, mal gardées, ont été surprises en plein sommeil.

Nouvelles du Soudan

M. Maurice Lebon a reçu de M. Grodet, gouverneur du Soudan, le télégramme suivant : « Kayes, 18 mars, 3 heures, soir. « J'ai reçu ce matin un télégramme du lieutenant-colonel Joffre, daté de Tombouctou, 3 mars. « Le blockhaus construit à Kabara est en état de défense. Le fort de Tombouctou est en pleine construction. Des pirogues chargées arrivent assez nombreuses du Macina et du Mossi. Les ca-

ravanes du Sahara commencent à prendre confiance. Les arrivages de chameaux chargés augmentent sensiblement. La disette qui se faisait sentir à notre arrivée a disparu. »

Le voyage de l'empereur d'Autriche

Sur les impressions qu'a laissées à l'empereur d'Autriche son séjour en France, on écrit de Vienne, 17 mars, à l'Agence Havas :

L'empereur est revenu ce matin, enchanté, paraît-il, de son séjour au Cap-Martin. Son entourage immédiat assure qu'il a éprouvé la plus vive satisfaction de l'accueil cordial qui lui a été fait en France, tant par le gouvernement que par la population, et qu'il ne sait d'autre part assez louer le tact que tout le monde a mis à observer l'incognito qu'il désirait garder.

L'empereur aurait déclaré qu'il s'importait de sa villégiature des souvenirs qui compteront parmi les plus beaux de sa vie, d'abord parce qu'il a trouvé là-bas un climat délicieux et une nature enchanteresse, ensuite parce qu'il a vu dans les attentions du gouvernement français à son égard, la preuve que l'Autriche-Hongrie et la France pourraient dorénavant entretenir sans arrière-pensée des relations amicales.

Il est à peine besoin de dire que le caractère cordial des télégrammes échangés entre l'empereur et M. Carnot a causé une grande satisfaction dans les cercles politiques d'ici.

Dans la population même de la capitale, ces marques réciproques de déférence et d'amitié n'ont pas passé inaperçues et ont produit le meilleur effet.

Mort de Kossuth

Une dépêche de Turin annonce la mort de Kossuth, l'illustre patriote hongrois.

Kossuth est mort mardi soir, à dix heures cinquante-cinq.

Depuis la veille le malade ne reconnaissait presque plus les personnes qui l'entouraient.

Kossuth a expiré en tenant serrée dans les siennes la main du député Karolyi et embrassé par son fils.

On ignore quelles seront les dispositions funèbres.

La municipalité a offert de participer aux funérailles et de donner au grand patriote une place au Panthéon des hommes illustres.

France et Russie

On parle beaucoup dans la Société pétersbourgeoise d'un vase artistique que l'Empereur vient de commander dans l'intention de l'offrir à la Ville de Paris en remerciement de l'accueil si enthousiaste qu'elle a fait aux marins de l'escadre de l'amiral Avellan.

On va aussi exposer au public pendant quelques jours à Saint-Petersbourg un magnifique album offert à la même occasion par un groupe de dames russes aux dames françaises et qui leur sera ensuite envoyé par l'entremise de Mme Adam, avec une adresse couverte de nombreuses signatures et destinée, comme l'album lui-même, à rendre un hommage de reconnaissance aux dames de France pour les cadeaux qu'elles ont fait aux femmes, filles et sœurs des marins russes.

Ministère des colonies

M. Boulanger, sénateur, est nommé Ministre des Colonies.

M. Ernest Boulanger a fait toute sa carrière dans l'administration.

Né dans la Meuse en 1831, il fut élu, comme républicain, sénateur de ce département en 1886.

Rapporteur général du Budget depuis 1888, il défendit contre les attaques de la Droite la gestion financière de la République, tout en reconnaissant que la plus extrême prudence était désirable.

Le nouveau ministre des colonies est principalement connu de la population parisienne comme président de la Compagnie générale des omnibus.

LES ANARCHISTES

A la poursuite de Paul Reclus

Maintenant que l'arrestation de l'anarchiste Ortiz est connue de tout le monde, et sans vouloir en quoi que ce soit entraver l'action de la police, nous ne voyons plus les mêmes inconvénients à dire une partie de la vérité en ce qui concerne les tentatives d'arrestation de Paul Reclus.

Une commission rogatoire est bien partie pour Barcelone, avec un mandat d'arrestation régulier; mais, si nous sommes bien renseignés, dit le *Petit Parisien*, ce ne serait là qu'une fausse piste. Le gouvernement serait sûr que Reclus n'est pas à Barcelone, et il connaît la ville où se cache le trop célèbre ingénieur. Cette ville, qui est une très grande cité, n'est pas à l'étranger. Disons que la retraite de Paul Reclus a été découverte grâce aux lettres trouvées sur le corps de Pauwels, et que le jour où la *Patrie* a annoncé, comme presque certaine, l'arrestation du banquier anarchiste, la police l'a manqué de quelques minutes seulement, et que, filé par les meilleurs limiers de la préfecture, Reclus a échappé en entrant dans une maison qui a deux portes de

sortie. C'est à une véritable chasse à l'homme qu'on se livre en ce moment, et on considère, à la préfecture, que l'issue n'en est pas douteuse.

L'Arrestation

On a arrêté Ortiz et Bertani. Ortiz a reçu une éducation des plus soignées, au collège Chaptal.

Circonstance bizarre : C'est M. Girard, le très distingué chef du laboratoire municipal, qui a été son chef de chimie.

Mort mystérieuse

Toulon, 20 mars, soir.

La rumeur publique attribuait à un nommé Acquatelli, employé aux subsistances, les dénominations anonymes de l'affaire dite des vols de blé, dont la commission d'enquête eut à s'occuper ces jours derniers.

Or, hier, Acquatelli prenait tranquillement son repas, quand soudain il devint livide et se mit à crier qu'il était empoisonné. Acquatelli, transporté à l'hôpital, mourut pendant le trajet.

L'autorité militaire a fait saisir les mets et ordonné l'autopsie du cadavre.

Les explosions dans les églises

On télégraphie de Bourg au *Petit Journal* :

« Dimanche, pendant la messe, un inconnu a jeté dans l'église de Notre-Dame un pétard qui a fait explosion avec un grand fracas. Il y a eu un moment de panique parmi les personnes présentes. Aucun accident ne s'est produit. »

« On recherche le coupable. »

« Le même fait s'est passé dans l'église Saint-Romain, près de Miribel. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A l'occasion des fêtes de Pâques, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

Conférence de M. Larroumet

La conférence de M. Larroumet au profit de l'Alliance française pour la propagation de notre langue à l'étranger a eu lieu mardi, au Théâtre. La salle était comble; comment aurait-il pu en être autrement? Tous ceux qui avaient entendu déjà le brillant conférencier se seraient bien gardés de manquer à son appel et ceux qui ne le connaissaient encore que de réputation voulaient à leur tour entendre le virtuose de la parole, l'étrincelant causeur qu'on leur avait promis. Leur attente n'a pas été trompée : c'est un véritable régal littéraire qui nous a été servi.

La langue française est l'expression la plus favorable de notre génie national, parce que nous y avons mis toutes nos qualités sans y mettre nos défauts. A ce propos M. Larroumet est entré dans des considérations historiques du plus haut intérêt; il a montré la logique et le désintéressement régnant chez nous, aussi bien sous l'ancienne monarchie que dans les temps nouveaux et faisant de notre nation la nation juste et généreuse par excellence. Aussi notre littérature est-elle accueillie avec une faveur extrême dans tous les pays du monde. « Tout homme cultivé parle deux langues : la sienne et la langue française. »

Le Danemark en particulier, où M. Larroumet a été envoyé récemment par l'Alliance française, nous emprunte bien des choses, nos livres, nos pièces de théâtre, — jusqu'à nos sonneries militaires ! Il se forme pourtant, dans la scandinavie, une école dramatique qui paraît se soustraire à notre influence et dont quelques œuvres ont déjà été jouées à Paris.

M. Larroumet attribue ces divergences dans la manière de comprendre les situations et de les dénouer, à la différence des mœurs françaises et scandinaves. Chemin faisant, il a fait un piquant tableau de la conditions des femmes dans ces pays du Nord, où la jeune fille jouit d'une liberté qui, chez nous, paraîtrait insensée, tandis que la femme mariée est soumise à une sorte d'esclavage.

Du reste, les idées d'Ibsen et des autres dramaturges du Nord ne sont autre chose que les idées romantiques, nées en France vers 1830. Ce ne sont donc pas des nouveautés, ce sont des vieilleries; et c'est toujours la France qui tient le sceptre des idées.

On prétend que l'anglais et l'allemand tendent à se substituer au français, le premier comme langue du commerce, le second comme langue des savants. Rien n'est moins prouvé; d'ailleurs ce serait une raison de plus pour soutenir de tout notre pouvoir l'Alliance française, dont l'idée première avait jailli, comme tant d'autres grandes idées, du cerveau de notre illustre compatriote Gambetta.

Voilà quelques-uns des points que M. Larroumet a développés avec sa verve et son esprit habituels. La cause de l'Alliance française était bonne, mais la conférence de mardi a prouvé que la meilleure cause gagne encore à être plaidée par un bon avocat.

La suppression des octrois

Quelle est la cause principale de la mévente des vins? C'est tout simplement parce que l'habitant des villes ne boit plus de vin. Ce qu'il boit à sa place, c'est de l'alcool — nous publions récemment la désolante statistique de ce qu'on pourrait appeler l'empoisonnement public — c'est aussi de ce pseudo-vin fabriqué à Bercy ou ailleurs, avec toute espèce de substances nuisibles, avec tout, excepté du raisin.

Et pourquoi l'habitant des villes ne boit-il plus de vin? Parce que le droit d'octroi combiné avec les droits d'Etat, ne permettent pas de lui donner du vrai vin au prix accessible aux petites bourses. Ce prix, la fabrication, la falsification empoisonneuse le réalise et l'ouvrier, qui n'a pas le choix, y va.

Nous en sommes même arrivés à ce point que le consommateur, dont le goût a été faussé par ces produits alcooliques sans nom, trouve le vin vrai fade, quand, par hasard, il lui arrive d'en boire. Le marchand de vin l'y aide, du reste, — il gagne plus sur ces breuvages anonymes qu'il ne gagnerait sur du vin — et, dernièrement, un d'eux confessait naïvement à un de nos présidents de Coopérative rurale qu'il se garderait bien de lui acheter son vin, si loyal et si bon marché que fût celui-ci, parce que, disait-il, « nous avons eu assez de peine à en déshabituer notre clientèle. »

Vent-on faire d'une pierre deux coups : faire vendre le vin au vigneron et faire boire à l'ouvrier une boisson saine et généreuse? Il n'y a qu'à supprimer le droit d'octroi, ou, tout au moins, à le réduire dans des proportions assez larges pour que l'immonde mélange du marchand de vin ne puisse pas faire au vin de France la concurrence victorieuse d'aujourd'hui. Car ce n'est pas tant la concurrence étrangère qui est efficace que celle de l'empoisonneur national.

Bravo donc, Messieurs les 278 députés qui ont voté la suppression des octrois. Voilà qui est de la bonne besogne!

Conseil départemental

Séance du 22 mars

Dans cette séance, le Conseil départemental a pris les décisions suivantes :

1^o Il a donné son avis sur les Récompenses honorifiques (Médailles d'argent et de bronze et mentions honorables) à accorder aux instituteurs et institutrices;

2^o Il a admis sur la liste d'ammissibilité aux fonctions de titulaire, Mlle Bese, stagiaire adjointe à Linac, et M. Soullé, stagiaire adjoint à Souillac;

3^o Il a autorisé M. Mourguès, instituteur à Calès et M. Crozat, instituteur à Strenquels, à remplir les fonctions de secrétaire de mairie;

4^o Il a autorisé la sœur Miquel, institutrice privée à Vaylats, à recevoir 36 pensionnaires et a fixé à 2 le nombre minimum des maîtresses pour la surveillance des internes;

5^o Il a autorisé le sieur Estivals à recevoir 10 pensionnaires dans son internat, et a fixé à 3 le nombre minimum des surveillantes;

6^o Il a maintenu le siège actuel de l'école des filles de Lacave;

7^o Il a créé un 3^e emploi d'adjoint à l'école élémentaire de garçons de Montcuq;

8^o Il a supprimé un emploi d'adjointe à l'école primaire élémentaire des filles de Montcuq.

Musique militaire

Par suite des permissions des fêtes de Pâques, la musique militaire n'aura pas lieu demain.

Concours musical

Sur la recommandation de M. Talou, député du Lot, une médaille de vermeil, grand module, sera offerte par le Ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts, pour être décernée, comme prix de ce Ministère, au concours musical qui doit avoir lieu à Cahors.

Exposition municipale de Cahors 1894

A l'occasion du concours régional, la ville de Cahors organisera cette année du 1^{er} juin au 15 juillet sur les allées Fénélon, l'un des plus vastes emplacements de la ville, une exposition internationale, industrielle, des beaux-arts, scolaire, agricole, horticole, hippique et canine.

De nombreuses fêtes auront lieu à cette occasion; telles que : grand concours musical et grand festival les 17 et 18 juin; grandes courses internationales de vélocipèdes; grand concours de gymnastique; concours de pompes à incendie; ascension d'un ballon monté; fêtes enfantines et grandes fêtes de nuit.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le commissaire général de l'exposition, à l'hôtel de ville de Cahors (Lot.)

Conseil de révision

Voici l'itinéraire que suivra, dans le département du Lot, la commission de révision :

Samedi, 31 mars, étrangers au département, hôtel de la préfecture, 2 h. s.

Samedi, 21 avril, Cahors (Nord), mairie, 2 h. s.

Lundi, 23 avril, Cahors (Sud), mairie, 9 h. m.

Mardi, 24 avril, mairie, 2 h. s.

Mercredi, 25 avril. Cajarc, mairie, 3 h. s.
 Jeudi, 26 avril, Limogne, mairie, 2 h. s.
 Vendredi, 27 avril, Lalbenque, 2 h. s.
 Samedi, 28 avril, Puy-l'Ev., mairie, 2 h. 1/2 s.
 Lundi, 30 avril, Catus, mairie, 10 h. m.
 Mardi, 1^{er} mai, St-Géry, mairie, 2 h. 1/2, s.
 Mercredi, 2 mai, Lauzès, mairie, 2 h. s.
 Vendredi, 4 mai, Luzech, mairie, 2 h. s.
 Samedi, 5 mai, Castelnau, mairie, 2 h. s.
 Lundi, 7 mai, Gourdon, mairie, 9 1/2. m.
 Mardi, 8 mai, Labast.-M. mairie, 10 h. 1/2, s.
 Mercredi, 9 mai, St-Germain, mairie 9 h. 1/2 m.
 Jeudi, 10 mai, Payrac, mairie, 2 h. s.
 Vendredi, 11 mai, Salviac, mairie, 2 h. s.
 Samedi, 12 mai, Cazals, mairie, 10 h. m.
 Dimanche 13, et Lundi 14 mai, repos.
 Mardi, 15 mai, Figeac (Est), mairie, 2 h. s.
 Mercredi, 16 mai, Latronquièrre, mairie 10 h. m.
 Jeudi, 17 mai, St-Céré, mairie, 19 h. m.
 Vendredi, 18 mai, Lacap. Mar., mairie 10 h. m.
 Samedi, 10 mai, Figeac (Ouest), mairie, 9 h. m.
 Dimanche, 20 mai, Séjour.
 Lundi, 21 mai, Livernon, mairie, 2 h. s.
 Mardi, 22 mai, Gramat, mairie, 2 h. s.
 Mercredi, 23 mai, Bretenoux, mairie, 2 h. 1/2 s.
 Jeudi, 24 mai, Vayrac, mairie, 10 h. m.
 Vendredi, 25 mai, Martel, mairie, 2 h. s.
 Samedi, 26 mai, Souillac, mairie, 9 h. m.
 Mardi, 26 Juin 1894. Ajournés (3^e subdivision).
 hôtel de la préfecture. Ajournés (4^e subdivision)
 hôtel de la préfecture. Clôtures des listes, 10 h.
 du matin.

Concours régional

Suite de la nomenclature des primes

1^{re} DIVISION

4^e CLASSE

Animaux de Basse-Cour

Chacun des lots de coqs et poules comprendra un mâle et au moins deux femelles. Pour les autres espèces, les lots seront composés d'un mâle et d'une femelle.

1^{re} CATÉGORIE. — AGRICULTEURS DE PROFESSION ET ÉLEVEURS AMATEURS. — 1^{re} section. — Coqs et poules. — 1^{re} sous-section. — Race de Caussade. — 1^{er} prix, une médaille d'argent; 2^e, une médaille de bronze; 3^e, une médaille de bronze.

2^e sous-section. — Races françaises diverses. — 1^{er} prix, une médaille d'argent; 2^e, une médaille de bronze; 3^e, une médaille de bronze.

3^e sous-section. — Races étrangères diverses. — 1^{er} prix, une médaille d'argent; 2^e, une médaille de bronze; 3^e, une médaille de bronze.

4^e sous-section. — Croisements divers. — 1^{er} prix, une médaille d'argent; 2^e, une médaille de bronze; 3^e, une médaille de bronze.

2^e section. — Dindons. — 1^{er} prix, une médaille d'argent; 2^e, une médaille de bronze; 3^e, une médaille de bronze.

3^e section. — Oies. — 1^{er} prix, une médaille d'argent; 2^e, une médaille de bronze; 3^e, une médaille de bronze.

4^e section. — Canards. — 1^{er} prix, une médaille d'argent; 2^e, une médaille de bronze; 3^e, une médaille de bronze.

5^e section. — Pintades. — 1^{er} prix, une médaille d'argent; 2^e, une médaille de bronze; 3^e, une médaille de bronze.

6^e section. — Pigeons. — 1^{er} prix, une médaille d'argent; 2^e, une médaille de bronze; 3^e, une médaille de bronze.

7^e section. — Lapins. — 1^{er} prix, une médaille d'argent; 2^e, une médaille de bronze; 3^e, une médaille de bronze.

2^e CATÉGORIE. — AGRICULTEURS EXPLOITANT 30 HECTARES ET AU-DESSUS. — Coqs et poules, dindons, oies, canards, pintades, pigeons, et lapins. — 10 médailles d'argent et 15 médailles de bronze, sont mises à la disposition du jury pour être décernés aux meilleurs lots d'animaux présentés.

3^e CATÉGORIE. — PETITS CULTIVATEURS PROPRIÉTAIRES, MÉTAYERS OU FERMIERS, EXPLOITANT MOINS DE 30 HECTARES. — Coqs et poules, dindons, oies, canards, pintades, pigeons et lapins. — Une somme de 200 fr., 10 médailles d'argent et 15 médailles de bronze, sont mises à la disposition du jury pour être décernés aux meilleurs lots d'animaux présentés.

PRIX D'ENSEMBLE. — Un objet d'art pourra être décerné, si le mérite est jugé suffisant, au meilleur ensemble d'animaux de basse-cour présentés dans les deux premières catégories.

OBJET D'ART. — Un objet d'art ou une somme de 150 francs pourra être décerné, si le mérite est jugé suffisant, au plus beau lot présenté dans la troisième catégorie (petite culture).

Ces prix ne pourront être attribués qu'autant que les animaux qui en sont l'objet seront nés chez l'exposant et auront été élevés chez lui.

Un exposant qui aura obtenu un prix d'ensemble ou un objet d'art de la nature de celui indiqué ci-dessus ne pourra recevoir, dans les concours ultérieurs de la même année, qu'un rappel de cette récompense.

Art. 5. — Les animaux des espèces bovine, ovine et porcine devront être nés et élevés en France, appartenir aux exposants, et se trouver dans leurs étables, bergeries ou porcheries au moins depuis le 1^{er} janvier 1894.

Toutefois, cette condition n'est pas applicable aux acquéreurs d'animaux reproducteurs présentés au concours général agricole de Paris qui aura précédé immédiatement le concours régional.

Art. 6. — Seront exclus tous les animaux reconnus par le jury comme ayant atteint un engraissement exagéré.

Art. 7. — Indépendamment des primes en argent mentionnées à l'article 4, les lauréats des espèces bovine, ovine et porcine recevront, pour les premiers prix, une médaille d'argent, grand module; pour les deuxième prix, une médaille d'argent; pour les autres prix, une médaille de bronze.

Art. 8. — Un exposant pourra présenter autant d'animaux ou de lots d'animaux qu'il voudra dans chaque catégorie ou sous-catégorie, section ou sous-section, et pourra obtenir plusieurs prix; mais, dans ce cas, il ne touchera que la somme d'argent attribuée au prix le plus élevé. Pour chacun des autres prix, il recevra seulement la médaille correspondant à chaque prix. Les sommes que cette disposition rendra disponibles pourront être employées en prix supplémentaires, s'il y a lieu.

Outre les prix supplémentaires, des mentions honorables pourront être accordées; pour ces mentions, les lauréats recevront, sur demande adressée au commissaire général, un diplôme de mention.

Art. 9. — Les animaux qui auront obtenu une récompense dans un concours régional ne pourront concourir ultérieurement dans la même section que pour un prix supérieur à celui obtenu précédemment.

S'ils sont désignés pour le prix qu'ils ont reçu dans un concours précédent, ils n'auront droit qu'à un rappel de ce prix.

Art. 10. — Les animaux primés seront marqués.

(A suivre)

Adjudications

Le lundi 23 avril 1894, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication au rabais et par soumissions cachetées, des travaux de construction d'un aqueduc, partant du square Fénelon et aboutissant à l'aqueduc déjà construit à l'extrémité de la rue des Carmes.
 Montant du devis estimatif..... 7,972 96
 Somme à valoir..... 227 04
 Cautionnement..... 400 fr.

Voici les résultats des adjudications passées à la préfecture, le 19 mars 1894, pour le rechargement des routes nationales n^{os} 20, 111 et 140.

Route n^o 20. — Adjudicataire: le sieur Basile Vergues, de Cressensac, à 5 0/0 de rabais.

Route n^o 111. — Adjudicataire: le sieur Jacques Calmèjane, de Pontcirq, à 10 0/0 de rabais.

Route n^o 140. — Adjudicataire: le sieur Jean Roux, de Figeac, à 2 0/0 de rabais, (2^e tour).

Saint-Céré

La foire du 19 courant, favorisée par un temps superbe, avait amené beaucoup de monde à St-Céré.

La hausse continue progressivement sur tous les bestiaux conduits en très grand nombre. Le comice agricole de Saint-Céré a distribué ses primes aux plus beaux échantillons de bœufs et de veaux. Les propriétaires des bêtes primées sont:

Bœufs. 1^{re} prime, MM. Dauziès, à Presque, commune de St-Médard; 2^e Grandval, à Lagineste, commune de St-Michel; 3^e de Laurière, à St-Céré; 4^e, Gauzin.

Veaux. 1^{re} prime, MM. Bastid, de St-Jean-Lespinasse; 2^e, Jeannot, de Bannes.

La halle aux grains était abondamment pourvue. 400 sacs de froments se sont vendus à des prix variant de 13 fr. 50 à 14 fr. 25, le sac de 80 litres.

Le seigle, environ 90 sacs, à 9 et 10 fr.; le sarrasin, 100 sacs, de 9 fr. 50 à 10 fr.; l'avoine, 300 sacs, de 7 fr. 75 à 8 fr.; le maïs, de 14 à 15 fr.; les haricots, de 14 à 15 fr.

Pommes de terre, 600 sacs, à 3 fr.

Les œufs valaient 60 cent. la douzaine; la volaille, de 1 fr. 40 à 1 fr. 50 le kilo; le beurre, 2 fr. 80 le kilo.

Beaucoup d'affaires se sont traitées en cette journée, aussi, nos braves agriculteurs s'en sont retournés contents.

THÉÂTRE DE CAHORS

M. J.-P. Guyot donnera, le 3 avril, une magnifique représentation au profit de la caisse de secours de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de notre ville.

Les Cadurciens lui sauront gré d'avoir pensé à ceux qui, à l'heure du danger, sont les premiers sur la brèche, et se rendront en foule au théâtre ce soir-là!

Un charmant programme nous est promis! Merci pour nos braves pompiers.

On ne peut plus entrer chez son épicier sans entendre tout le monde demander du Tapioca Rils. C'est décidément le meilleur potage.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 17 au 24 mars 1894

Naissances

Galtié Fernand, rue de l'Université, 7.

Lestandi Jeanne, Bd Gambetta, 4.

Delfau François, rue Nationale, 73.

Décès

Lagié Hypolite soldat au 7^{me}, 23 ans, célibataire (Hospice.)

Périé Guillaume, 76 ans, Bd Gambetta, 24.

Capoulat Antoine, facteur, 46 ans, Place des Petites-Bougeries, 1.

Buges Joseph, cultivateur, 68 ans, rue de la Mercie, 6.

Sers Jeanne, 20 mois, rue Pierre de Bernis 10.

FÊTES DE PAQUES

Extension de la durée de validité des Billets

ALLER et RETOUR

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra jusqu'au Mardi 3 Avril inclus la durée de validité de ses Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, pendant la période du Lundi 19 Mars inclus au Lundi 2 avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n^o 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 3 Avril.

Semaine Sainte à Séville. — A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 19 au 24 mars, et de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies Espagnoles, délivrera, du 9 mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs, par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

Fêtes de Pâques à Madrid. — A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 14 au 24 mars 1894, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt: en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant vingt jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express », à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

Il y a quinquina et quinquina; les uns contiennent des traces de quinine, d'autres pas du tout, depuis que la fabrique de Pelletier, l'inventeur de la quinine, l'a mise sous forme de capsules, beaucoup de malades prennent ces capsules à la place du vin de quinquina; l'effet est rapide et plus sûr.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison

Marius BERGER, fils

de St-Etienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 10 0/0 au-dessous de leur valeur.

Envoi franco du Catalogue illustré.

On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

Parmi les personnes étrangères à la science médicale, il en est peu qui comprennent la marche que suit la phtisie. Cette maladie est causée par un germe qui peut à tous moments s'introduire dans les poumons, et par une loi providentielle de la nature si les poumons sont forts et robustes, ce germe restera sans effet. Ce n'est que lorsque les voies respiratoires sont affaiblies que ce germe prend racine et se développe.

Nous n'aurons aucun motif de redouter cette maladie si nous prenons soin de fortifier nos voies respiratoires au moyen de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude. Par son usage, les rhumes et autres affections de ce genre sont rapidement guéris, les poumons sont topifiés et l'organisme tout entier est reconstitué.

L'Emulsion Scott se vend, 2, place Vendôme à Paris et toutes pharmacies.

A l'œuvre on connaît l'artisan, et un remède n'est estimé que d'après les résultats qu'il a produits. Sous ce rapport, les Pilules Suisses défient toute concurrence; depuis près de quinze ans, leur succès ne s'est jamais démenti.

On complimentait la belle madame F..., sur la gaieté, l'enjouement et la grâce de ses enfants, modèles de santé et de vigueur; je dois tout cela, répondit-elle à l'emploi du *Sirope Raifort iodé de Grimault et Cie*, et du *Phosphate de fer de Leras*, que sur le conseil du médecin je leur fais prendre pendant deux mois, chaque année, au printemps. Ces préparations assurent en effet la fraîcheur et le coloris du visage et préviennent des éruptions de la peau et de l'inflammation des glandes et donnent au sang le fer et les phosphates dont ils ont besoin pour se développer.

Les maladies de l'estomac, et de l'intestin disparaissent en prenant chaque matin une cuillerée à café de *Tisane Dossolin*. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt principal à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

TANIS (Manche)

Depuis au moins 15 ans je souffrais de l'estomac, je n'avais plus d'appétit, j'avais de la fièvre et j'étais faible, je ressentais des maux de tête, des étourdissements; une lassitude générale. Tous ces maux ont disparu, grâce aux bienfaites *Pilules Giequel*. Plusieurs personnes de ma paroisse atteintes de jaunisse, constipation, étourdissements, en ont fait usage, et elles me chargent de vous exprimer le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'efficacité de ces bonnes *Pilules Giequel*.

Signé: Dinard, curé de Tanis.

On est quelquefois embarrassé pour donner aux enfants atteints de rhume ou de coqueluche un calmant facile à prendre. Nous pensons être utiles à bien des personnes en leur rappelant que la *Pâte Regnaud* est un pectoral aussi agréable qu'efficace. Les enfants l'acceptent comme une friandise.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.

Prix: 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECC, Pharm., 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

On Demande

A l'Ecole normale d'instituteurs

Un JARDINIER et une CUISINIÈRE. Les intéressés devront se présenter à l'Economat de cet établissement munis de bons renseignements.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

EN VENTE

à la librairie DELSAUD, rue de la Mairie.

Souvenir de la Grande Mission de Cahors brochure de 16 pages. Prix : 15 cent.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traite à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie} 56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'opérations spécialisées.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi. Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR. UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

PÂTISSERIE NOUVELLE

M. Frédéric BÉNATRE a l'honneur d'informer le public qu'il inaugurer le dimanche, 25 mars courant, une Pâtisserie nouvelle, rue de la Mairie, maison Crayssac.

On trouvera dans son magasin, les gâteaux les mieux assortis et des vins fins aux prix les plus modérés.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

A Vendre

DE SUITE

500 mètres cubes chène débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chène de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de bois de chauffage chène, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrun...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chène.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.



PLUS DE FEU

70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL

CORMIER et PÉRON, CHATEAUXROUX (Indre)

Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs. CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

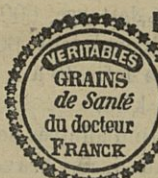
Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints

Vitrierie en

Faux bois Henri SÉGUY tous genres

Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.



PURGATIFS et DÉPURATIFS

ENGORGEMENTS D'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.

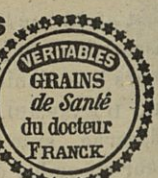
TRÈS CONTREFAITS ET IMITÉS SOUS D'AUTRES NOMS

Exiger les Véritables

avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur Franck

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.) ; 3 fr. la Boîte (105 gr.)

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES



La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. : BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. A. GIRY, professeur à l'École des chartes. GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France. H. MARION, professeur à la Sorbonne. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.

Payables : 10 fr. par mois

ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie est une œuvre de l'humanité.

(Arsène Houssaye)

Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

Relié : 750 fr.

Payables : 15 fr. par mois

ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAL et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris

M^{on} HERMANN-LACHAPPELLE, J. BOULET & C^{ie} S^{ucs}

31 et 33, Rue Boinod, PARIS

4 Médailles d'Or, Exp. Univ. 1889. Croix de la Légion d'Honneur, 1883

APPAREILS CONTINUS

SIPHONS à Grand et Petit Levier

Pour la fabrication de toutes espèces de BOISSONS GAZEUSES Eau de Seltz, Soda-Water LES SEULS ARGENTÉS A L'INTERIEUR Siphons de toutes Formes et de Couleurs.

Grande BAISSE DE PRIX sur les Siphons

Manuel du Fabricant de Boissons Gazeuses, PRIX : 5 FRANCS

ENVOI FRANCO DES PROSPECTUS DÉTAILLÉS

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES MARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins célèbres.

Le traitement dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.